

# Critères pour la sélection du matériel de l'AABPO



Friends of the Ottawa  
Public Library Association  
L'Association des amis de la  
Bibliothèque publique d'Ottawa

Date d'émission : Septembre 2017

## Objet

- Assurer une direction pour le développement et le maintien de la collection, de la continuité de la sélection et des décisions relatives à la conservation du matériel à vendre de **l'Association des amis de la Bibliothèque publique d'Ottawa (AABPO)**.
- Familiariser les bénévoles et les clients avec les principes sur lesquels reposent la sélection du matériel à vendre, afin que le matériel vendu soit pertinent pour tous.

## Énoncé

- Champ d'application : La politique de sélection du matériel s'applique à tous les formats, à savoir le matériel imprimé et non imprimé, audiovisuel et numérique, et respecte toutes les lois en vigueur. L'AABPO s'efforce d'harmoniser son inventaire à celui de la Bibliothèque publique d'Ottawa (BPO).
- Accès : La collection répond aux besoins et aux intérêts des personnes de tout âge, à savoir les jeunes enfants qui découvrent les livres, et aussi les enfants, les adolescents et les adultes, en français et en anglais.
- L'AABPO appuie la position de l'Association des bibliothèques de l'Ontario relative aux droits de l'enfant dans les bibliothèques, qui permet aux enfants d'ouvrir et d'avoir accès au matériel offert par la BPO. La responsabilité de l'achat de livres par les enfants incombe aux parents et aux tuteurs.
- L'AABPO, en qualité d'organisme public communautaire qui soutient la BPO, un organisme subventionné, est engagée à offrir un accès équitable à son matériel à vendre à toute la population d'Ottawa, y compris les personnes ayant des besoins spéciaux.
- La BPO ne conserve pas, n'acquiert pas et n'achète pas de matériel considéré comme obscène ou étant de la pornographie juvénile par les tribunaux canadiens. Sur réception de tels dons, les bénévoles de l'AABPO feront des recherches dans la base de données de la BPO afin de déterminer si le matériel en question peut être prêté. Le cas échéant, le don sera conservé aux fins de vente par l'AABPO, sinon le don sera mis au rebut.
- Liberté intellectuelle : L'AABPO, tout comme la BPO, soutient les déclarations de **l'Association canadienne des bibliothèques** et de **l'Association des bibliothèques de l'Ontario** sur la liberté intellectuelle.

- Critères de sélection : L'inventaire est bâti à partir d'anciens livres de la bibliothèque, et choisi en fonction de la demande du public, des statistiques d'utilisation et des ressources disponibles, dont l'espace physique nécessaire, et aussi de dons du public. Les articles donnés doivent satisfaire à tous les critères d'acceptation. La présence d'un livre, d'un périodique ou de tout autre article, indépendamment de son format, dans les magasins et/ou les centres de distribution de l'AABPO ne signifie pas l'appui de son contenu.



Friends of the Ottawa  
Public Library Association  
L'Association des amis de la  
Bibliothèque publique d'Ottawa

Les critères de sélection ci-dessous ont été approuvés par le conseil d'administration de la BPO en avril 2014 en tant qu'élément du Cadre de gestion de la collection (2014-2016) et profitent de l'appui de l'AABPO.

<b>Critère</b>	<b>Définition</b>
Demande	Demande des clients ou demande anticipée
Qualité	L'état du livre
Matière	Importance, pertinence ou permanence de la matière abordée; représentation de divers points de vue; lien avec la collection existante; importance de la matière par rapport aux besoins de la communauté; contenu canadien
Public	Pertinence pour les jeunes enfants découvrant les livres; réponse aux intérêts des enfants d'âge scolaire et des adolescents; soutien et enrichissement scolaire; pertinence du sujet et du style pour le public visé
Disponibilité et accès	Convenance du format pour usage personnel; disponibilité du matériel dans d'autres magasins et institutions de l'AABPO; exigences pour l'entreposage

- Langues du monde : L'AABPO recueille des dons dans d'autres langues que le français et l'anglais, afin de répondre aux besoins d'une population diversifiée, à condition qu'elle représente une masse critique de nouveaux immigrants à Ottawa recherchant des livres auprès de L'AABPO.
- Dons de matériel : L'AABPO accepte des dons qui complètent ou améliorent son inventaire, et conserve le matériel qui répond aux normes d'acceptation et d'espace en vigueur.

*Le traitement des dons exige beaucoup de ressources pour l'évaluation, le catalogage et l'accès. Ainsi :*

- Les dons deviennent la propriété de l'AABPO et sont assujettis à ses politiques et procédures. Les articles donnés sont vendus dans les magasins de l'AABPO au profit de la BPO.
- Le matériel en mauvais état n'est pas accepté.
- Aucun reçu d'impôt n'est émis pour les dons.



Friends of the Ottawa  
Public Library Association  
L'Association des amis de la  
Bibliothèque publique d'Ottawa

### **Demandes de réexamen :**

- Les personnes et les bénévoles qui s'objectent au contenu de l'inventaire peuvent exprimer leur désaccord en faisant parvenir un courriel au vice-président des opérations, à [info@fopla-aabpo.ca](mailto:info@fopla-aabpo.ca), et peuvent demander qu'une décision soit prise au sujet de l'acceptation d'un livre dans l'inventaire de la BPO. La décision finale incombe au conseil d'administration de l'AABPO, sur recommandation du comité d'examen du contenu, composé de l'agent de liaison avec la BPO, du vice-président des opérations et du vice-président aux communications.

### **Maintien de l'inventaire :**

- Les directeurs des magasins et centres de distribution de l'AABPO appliquent une politique continue de sélection en éliminant les articles superflus, dépassés, ne suscitant plus d'intérêt ni de demande, les articles en nombreuses copies, et les exemplaires usés ou endommagés. La fréquence de la circulation, de l'intérêt communautaire ou régional, et la disponibilité de matériel plus récent et à jour sont des critères de première importance.